

Un réfugié belge est mort assassiné à Evreux

Ses adresseurs l'avaient coupé la langue pour l'empêcher de parler

Evreux, 18 mai. — Un ouvrier belge nommé André Brahm, âgé de 61 ans, réfugié à Evreux depuis 1915, était trouvé récemment mort de l'échiquier. Il portait de graves blessures et succomba quelque temps après à l'hôpital des suites d'une fracture du crâne. La victime qui avait eu la langue coupée ne put désigner ses agresseurs qui, après lui avoir volé son argent et sa montre l'auraient transporté où elle a été relevée. La police recherche les auteurs de cette agression.

Zénobie la folle a oublié son crime

Paris, 18 mai. — Marie-Zénobie Olivier, arrêtée à Rouen, a été amenée hier matin, à Paris et conduite, à 15 heures, devant M. Baquet, juge d'instruction. L'air complètement ahuri, elle semblait ne rien comprendre à ce qui se passait autour d'elle. Zénobie Olivier, aux questions du juge lui rappelant son crime, a répondu : « Je ne me souviens de rien, je ne sais pas ce que vous me dites, je n'ai tué personne. » Il n'y a pas eu moyen de la faire sortir de ce système absurde. L'avocat d'office lui sera désigné. Elle a été écroulée à St-Lazare.

Les scandales des cimetières seront suivis de sanctions

Paris, 18 mai. — On apprend que des sanctions ont été prises contre les auteurs des incidents scandaleux qui se sont produits à plusieurs reprises dans les cimetières parisiens, lors de l'exhumation de soldats morts au champ d'honneur. L'entrepreneur qui avait obtenu l'adjudication des exhumations, a vu ses contrats résiliés sans préjudice des autres pénalités qui pourront être prononcées contre lui. Le ministre des Pensions a donné l'assurance que des mesures étaient prises pour que de pareils scandales ne se reproduisent pas.

Paris est bien embêté

LES VIDANGEURS SONT EN GREVE. Une équipe d'ouvriers vidangeurs ayant été congédiée par la direction d'une entreprise de Villeneuve-Saint-Georges, le syndicat chargé son secrétaire, M. Rosin, d'obtenir leur réintégration. Satisfaction ne lui ayant pas été accordée, les ouvriers vidangeurs ont déclaré la grève générale et ont profité pour réclamer une augmentation de salaires. Ils demandent 40 francs par jour pour les ouvriers du service « nuit » et 30 francs pour les charretiers. La grève touche également des entreprises de Vincennes et de la Villette.

Les Séparatistes rhénans n'ont pas renoncé à leur projet

On mande de Cologne que les séparatistes n'ont pas renoncé à leur projet. C'est déjà des bruits fort curieux. On annonce que le coup manqué serait repris dimanche. Les séparatistes ont adressé une lettre à la H.C.I.T.R., dont nous extrayons les passages suivants : « Pour prévenir un conflit sanglant imminent, le parti populaire républicain réunit un conseil de la haute commission d'Etat plus aucun rapport avec le comité séparatiste d'Empire de Cologne. Le parti populaire républicain rhénan demande l'expulsion la plus rapide de tous les chefs de syndicats, de certains fonctionnaires, et la suppression de certains journaux d'Aix-la-Chapelle, de Cologne, de Mayence, de Wiesbaden, etc., ainsi que l'expulsion de von Korff, chef de la police d'Aix-la-Chapelle, qui, il y a un an, a favorisé la désertion en Allemagne non occupée, de deux militaires appartenant aux troupes d'occupation. » Les autonomistes qui attendent la création d'une République rhénane d'une décision internationale terminent en réprochant tout essai de coup d'Etat.

Zacco et Vanzetti seraient innocents

Boston, 18 mai. — Les autorités de la police de Boston ont reçu la confession d'un condamné selon laquelle les accusés Zacco et Vanzetti seraient innocents de l'attentat commis dans une banque américaine et pour lequel ils avaient été condamnés à mort. On sait que cette condamnation avait amené des manifestations communistes. Zacco et Vanzetti appartenaient à ce parti — notamment un attentat contre l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris. La révision du procès avait été décidée.

FEUILLETON DU 20 MAI. — N° 2

SANG MAUDIT

par ELY MONTCLERC

PREMIERE PARTIE

I. — L'œuvre du Mal

M. Renaud Chabrier de Monestrange a le droit de tenir aux titres de noblesse : n'appartient-il pas à une des plus anciennes, sinon les plus riches familles de France ?... Il considérerait assurément comme une sorte de déshonneur que Richard songeât à perdre une petite fille aussi insignifiante que moi, « appelant bêtement Duquesne, et dont le père n'était qu'un agent de change ruiné dans des spéculations de Bourse. » Au tu fini de le dénigrer, chère sotte ? Je t'interromps vivement Denise... Je voulais le laisser poursuivre jusqu'au bout, je n'en ai pas eu le courage ! Cela me rend furieuse de voir quel mauvais plaisir tu prends à accumuler les choses les plus désagréables, les plus injustes aussi. Car l'oncle Renaud, je t'en réponds, est loin de ressembler au triste sire que tu dépeins... Si se montre fier, à juste titre, de ses aïeux, il n'en est pas moins pour cela, l'homme se son époque rompanit bravement avec tous les préjugés de l'ancien temps. La preuve, c'est qu'il est armateur, qu'il travaille, lui, qu'il ne craint pas de tripler des dépenses d'affaires, de ses mains artis-

La Justice a fait saisir le corps de Paul Meunier

L'autopsie a établi que la mort était due à une péritonite

Paris, 18 mai. — Une opération judiciaire sans précédent a été effectuée hier soir, à 9 heures : le corps de M. Paul Meunier — dont nous avons annoncé la mort — a été saisi par autorité de justice. Sur commission rogatoire délivrée par M. Cluzel, juge d'instruction, M. Ducrocq, directeur de la police judiciaire, accompagné de M. Guillaume, commissaire à ce service, et de M. Pinard, secrétaire de la Cour d'assises, s'est présenté au domicile de Mme Bernain de Ravat, rue de Marignan, où l'ancien député de l'Aube était décédé dans la nuit de mardi à mercredi. Le directeur de la police judiciaire a exhibé le mandat du juge d'instruction, dont il était porteur, et s'est fait remettre le corps de M. Paul-Meunier, déjà mis à nu, qui a été transporté à la Morgue pour identification et autopsie. Ce matin, à 8 heures 30, en présence de M. Ducrocq, directeur de la police judiciaire, et de M. Pascalis, chirurgien traitant de M. Paul-Meunier, la bière contenant le corps du défunt a été descellée. Le docteur Paul a ensuite procédé à l'autopsie, celle-ci a permis de constater une péritonite généralisée consécutive à une appendicite avec grosse collection purulente s'étant développée à l'arrière du cæcum.

Les viscères ont été placés sous scellés aux fins d'examen toxicologique. La bière a été ensuite recombée. Le corps partira cet après-midi, à 13 h. 30, en train automobile et sera transporté au pays natal de M. Paul-Meunier, Saint-Barthélemy (Aube), où se fera l'inhumation.

Un assassin gracié

Toulon, 18 mai. — Le Président de la République a commué en travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée par la Cour d'assises du Var contre un nommé Ziguère, détenu à Draguignan, et qui avait assassiné un cordonnier à Saint-Zacharie (Var).

L'alcool tue

Menton, 18 mai. — L'Américain Victor Harlan a été trouvé mort, dans un hôtel, à la suite d'orgies. Harlan avait l'habitude de boire deux bouteilles de cognac par jour.

Un Groupement communiste a été dissous à Tunis

Tunis, 18 mai. — Hier soir à 22 heures, M. Clapier, commissaire de police, accompagné d'une quinzaine d'agents, s'est présenté à un local habituel des communistes où avait lieu une réunion du Parti et a notifié la dissolution de la section française communiste, en vertu de l'arrêté pris par le premier ministre conformément au décret de 1938, sur les associations et déclarant le groupement communiste non autorisé. Il n'y a eu aucun incident.

UNE RIVIERE EN FEU

Londres, 18 mai. — On télégraphie d'Aberdeen qu'il y a eu un incendie qui a détruit une importante distillerie. Les flammes ont atteint un grand réservoir ouvert pour que le whisky contenu dans ce réservoir situé à proximité du foyer d'incendie puisse s'écouler dans la Spey, mais une détonation mit le feu au liquide et les flots de la rivière furent bientôt couverts d'une immense nappe de feu. On dut creuser en hâte des rigoles, afin de préserver d'autres réservoirs menacés et d'en éloigner les flots de whisky enflammé. Le Gouvernement perd dans cette catastrophe 750.000 livres sterling de droits.

Le Gouvernement anglais reste au pouvoir

Le cabinet britannique s'est réuni d'urgence, sous la présidence de M. Chamberlain, pour étudier la ligne de conduite à prendre après la défaite parlementaire qui a suivi mardi le gouvernement. M. Austen Chamberlain a communiqué à la Chambre des communes, la décision du gouvernement de rester au pouvoir, prise à la suite et en conséquence du vote de mardi.

231.000 enfants russes sont morts de faim en un mois

Genève, 18 mai. — Le comité de secours pour les territoires affamés en Russie annonce que dans le seul gouvernement de Samara plus de 110.000 enfants sont morts de faim du 1er avril au 1er mai 1922. Dans le gouvernement de Saratov, 33.000 enfants ont péri dans le même laps de temps. Dans le gouvernement d'Astrakan, 15.000 et dans le gouvernement de Naryzin, 23.000.

Strimelle la fusillé innocent de Boussois

La Ligue des Droits de l'Homme réclame justice et réparation

Ainsi que nous l'avons annoncé, le 25 mars 1922, M. Ferdinand Boussois, président de la Ligue des Droits de l'Homme, a demandé au ministre de la Justice de prescrire une enquête en vue de déterminer les circonstances dans lesquelles fut défilé au Conseil de guerre de Maubeuge, le 10 septembre 1914, M. Jules Strimelle, forgeron et débitant de boissons à Boussois (Nord), sous l'inculpation d'intelligences avec l'ennemi.

Le 3 septembre, M. Strimelle fut condamné à mort et passé par les armes, sur les remparts de Maubeuge, le 7 septembre au matin. Des documents et des témoignages nombreux recueillis par la Ligue des Droits de l'Homme, il résulte que ce malheureux était innocent du crime dont il était accusé, et que le Conseil de guerre a rendu sa sentence sans avoir fait procéder à la moindre enquête sur la moralité de ses accusateurs ou sur la matérialité des faits qui lui étaient reprochés.

La Ligue des Droits de l'Homme peut, en outre, affirmer que si une enquête, même sommaire, avait été faite à cette date, elle aurait démontré de façon certaine l'innocence de l'accusation capitale portée contre cet infortuné. Le ministre de la Justice informe la Ligue des Droits de l'Homme qu'usant du droit que lui confère l'article 20 de la loi d'amnistie du 29 avril 1921, il a invité le procureur général près la cour d'appel de Douai à soumettre l'affaire Strimelle à l'examen de la chambre des mises en accusation.

C'est un premier pas vers une révision qui paraît certaine aux conseils juridiques de la Ligue des Droits de l'Homme.

ESCOFFIER PLAIDERA LA CAUSE

Le citoyen Escoffier, député du Nord, avocat à la cour d'appel de Douai, et membre de la section de Douai de la Ligue des Droits de l'Homme, s'est chargé, au nom de celle-ci, de suivre l'affaire Strimelle. Convaincu de l'innocence du malheureux fusillé, il fera tous ses efforts pour la faire proclamer par la justice, mieux éclairée, et faire obtenir aux jeunes enfants de Strimelle, la juste réparation des préjudices moraux et matériels qui leur a été causé par la justice militaire.

Les Elections Cantonales

LE VOTE DES REFUGIES. Avec le vote des réfugiés, les voix obtenues dans le Nord ne modifient que de quelques unités le nombre de celles qui ont été réunies dimanche dernier. Il n'est donc pas utile de publier ces résultats rectifiés, sauf pour les cantons ci-dessous, où le nombre des votes des réfugiés a été plus important.

CONSEIL GENERAL. — Canton de Quevilly-sur-Deule. — M. Claro est proclamé élu par 2.415 voix au lieu de 2.310. Boudoux obtient 454 voix au lieu de 448 et Bequaert, 863 au lieu de 861.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. — Canton d'Armentières. — M. Damselle obtient, 3.278 voix au lieu de 2.997 ; M. Sabre, 1.035 voix au lieu de 950 ; Simon, 1.634 voix au lieu de 1.623 et Brodel, 717 voix au lieu de 680. Voix diverses, 21.

Des élections pour la Caisse de Retraite des Mineurs

ELLES AURONT LIEU LE 2 JUILLET. Les élections au Conseil d'administration de la Caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs, auront lieu le dimanche 2 juillet 1922, dans les conditions déterminées par le décret du 31 mars 1914, modifié par le décret du 28 avril 1920.

Pour chacune des sections électorales fixées par ledit décret, il sera procédé, tant par les ouvriers que par les exploitants, à l'élection d'un membre titulaire. En outre, pour la première section, il sera procédé également, tant par les ouvriers que par les exploitants, à l'élection d'un membre suppléant.

Une grève de 8 heures aux mines d'Ostricourt

Jeudi matin, les ouvriers mineurs de la fosse n° 4 des mines d'Ostricourt se mettaient en grève pour une question de salaires. Cent descentes seulement étaient consenties aux 500 ouvriers occupés habituellement.

Une moustache de 3 mètres

New-York, 18 mai. — C'est un habitant de Brighton (Michigan) qui détient le record de la longueur d'une moustache. Il s'appelle John Tanner et a 84 ans. Ses moustaches mesurent environ trois mètres.

Demière Heure

Les attentats allemands devant la Cour de Justice

Oppeln, 18 mai. — La cour interalliée de justice a rendu son jugement dans les affaires de Petersdorf et de Giewitz, au titre desquelles 30 accusés lui avaient été défilés. Les auteurs principaux des attentats de Petersdorf, réfugiés en Allemagne, et réclamés par la commission de gouvernement, n'ont pas été extradés, ni même arrêtés par les autorités allemandes.

En conséquence, la loi allemande n'admettant pas le jugement par contumace, la cour interalliée ne jugeait que trois exécutants de l'attentat de Petersdorf, les quinze autres étant poursuivis pour participation au sabotage. La cour a condamné le nommé Satek à la réclusion perpétuelle. Elle a prononcé contre les quinze autres prévenus des peines de réclusion variant de 8 à 15 ans et des peines de prison.

On sait que le nommé Conrad, un des principaux organisateurs de l'attentat de Petersdorf, a été transpercé d'une balle par un agent français, il y a quelques jours alors que, sur le point d'être arrêté, il cherchait à s'échapper.

La durée du travail réglementée en Allemagne

Berlin, 18 mai. — Au cours de la discussion du budget du travail, le ministre du travail, M. Braun, a déclaré que le gouvernement commencerait par réglementer la durée du travail dans certaines catégories de travailleurs, parmi lesquels les mineurs. Dans les mines, il est question d'introduire la journée de travail de huit et sept heures ; il n'est pas possible d'uniformiser la durée du travail.

Réunions Socialistes Internationales

Bruxelles, 18 mai. — Le Conseil général du Parti ouvrier délibéré sur l'ordre du jour des trois réunions socialistes internationales, qui doivent se tenir incessamment. Aujourd'hui et demain, se réuniront à Bruxelles les délégués (à raison de quatre par nation) des partis socialistes de France, d'Angleterre et de Belgique, à l'effet surtout de consolider l'entente entre les trois nations, entente compromise ces temps derniers.

Après un long exposé de M. de Brouckère, l'assemblée a décidé de s'opposer à la convocation d'une conférence socialiste internationale plénière avec les bolcheviks pour le moment.

ROUBAIX

REDACTION : 33, rue Pavée. Tél. 9.51
DEPOT CENTRAL : 13, rue de Bassin

Elections Cantonales

LE VOTE DES REFUGIES. Le jeudi 18 mai, à 14 heures, il a été procédé à l'Hôtel de Ville de Roubaix, au dépouillement des votes des réfugiés. Les résultats suivants ont été proclamés : Conseil général (Canton Nord). — Ont obtenu : Briffaut 8 voix ; Bonte 1 voix ; Divers 1.

Conseil général (Canton Ouest). — Ont obtenu : Lebas, 6 voix ; Motte, 1 Divers, 1. Conseil d'arrondissement (Canton Est). — Ont obtenu : Watremez, 12 voix ; Boursire, 1.

Ces votes des réfugiés modifient comme il est indiqué ci-après les résultats proclamés dimanche dernier : Conseil général (Canton Nord). — Inscrits 11.051 ; votants, 11.407 ; suffrages exprimés, 11.175. Ont obtenu : Briffaut, 5.804 voix ; Malfilatre, 3.445 ; Bonte, 1.375 ; Lerouge, 544 ; voix diverses, 9 ; Briffaut est ELU.

Conseil général (Canton Ouest). — Inscrits, 11.075 ; votants, 3.918 ; suffrages exprimés, 3.718. Ont obtenu : Lebas, 2.368 voix ; Motte, 3.538 ; Dubled, 1.338 ; Leconic, 319 ; voix diverses, 2 ; il y a BALLETTAGE.

Conseil d'arrondissement (Canton Est). — Inscrits, 11.867 ; votants, 12.221 ; suffrages exprimés, 11.857. Ont obtenu : Watremez, 5.300 voix ; Boursire, 4.693 ; Roussel, 1.364 ; Van V. fact, 501 ; voix diverses, 2 ; il y a BALLETTAGE.

Ces votes des réfugiés modifient comme il est indiqué ci-après les résultats proclamés dimanche dernier : Conseil général (Canton Nord). — Ont obtenu : Briffaut, 5.804 voix ; Malfilatre, 3.445 ; Bonte, 1.375 ; Lerouge, 544 ; voix diverses, 9 ; Briffaut est ELU.

Conseil général (Canton Ouest). — Ont obtenu : Lebas, 6 voix ; Motte, 1 Divers, 1. Conseil d'arrondissement (Canton Est). — Ont obtenu : Watremez, 12 voix ; Boursire, 1.

Mystérieux cambrioleurs

Hier, entre minuit et une heure du matin, des malfaiteurs inconnus se sont introduits dans le pavillon isolé, situé boulevard de Reims, 125, occupé par M. Jean Buyschaert, 69 ans, charbon, et sa femme.

Ils intrus ont percé, au moyen d'un vibreur, dans la porte d'entrée, deux trous par lesquels ils ont pu faire jouer les serrures intérieures. Pour pénétrer de la cuisine dans le salon, ils ont fait sauter l'un des carreaux de la porte vitrée, en se servant de savoir noir. Tous les meubles ont été fouillés. Cependant, les cambrioleurs ont laissé une quantité d'objets de valeur, notamment des pots de confitures, des biscuits, des bouteilles de vin et de liqueur.

Ils ne se sont contentés de faire un repas de viande rôtie, de beurre et de pain, et n'ont emporté que des choses de seconde importance, telles que des lorgnon, un rasoir, une biague à tabac, un portefeuille, contenant une alliance et deux boîtes de sardines.

Des traces d'argile indiquent que les malfaiteurs sont venus par des terrains vagues contigus à la propriété. Ils devaient bien connaître les lieux, car le chien n'a pas aboyé. Ils devaient savoir également que M. Buyschaert, qui couche au premier étage, venait d'être victime d'un accident qui, lui ayant fracturé un poignet et foulé l'autre, le mettait hors d'état de se défendre.

Les comprimés VICHY ETAT sont la providence des chasseurs fourrés, voyageurs, car, avec un flacon de 100 comprimés, on emporte avec soi toute une provision d'eau alcaline gazeuse à 3 pour un verre. B. 3317

BRAS CASSE

Avant-hier soir, vers 9 heures, Mme Eugénie Deroo, 65 ans, ménagère, demeurant rue Pellart, 49, est tombée, rue de Lannoy. L'agent Vandendriessche a requis M. le docteur Lherbier qui, ayant constaté que cette personne avait une fracture du bras droit, l'a fait admettre à l'hôpital de la Fraternité.

Grand Concert de la Bourse

VENDEDI 19 MAI, à 9 heures du soir : GRAND CONCERT CLASSIQUE. Œuvre du célèbre compositeur Lillois Edmond LA LO. 9564.

FRAUDEURS SURPIS

La nuit dernière, vers 10 heures 30, les agents Minet et Braam, passant quai du Sartel, ont rencontré un individu qui, leur vue, a pris la fuite en abandonnant un sac dont il était porteur. Le fuyard ne put être rejoint. Les agents ont pris charge du sac abandonné, qui contenait du tabac belge, et l'ont remis au receveur des douanes de la gare de Roubaix.

CYCLISTE CONTRE AUTO

La nuit précédente, un peu avant minuit, M. Alphonse Delys, agent d'assurances, demeurant rue Lacroix, 221, passait Grand'Rue. Il alla se jeter sur une auto qui stationnait et qui n'était pas éclairée. Le cycliste s'est contusionné au coude et au genou droit. Une contravention pour défaut d'éclairage a été dressée au chauffeur de l'auto.

ATELAGE CONTRE BALLADEUSE

Une voiture attelée, conduite par M. Arthur Petit, rue du Tilleul, 104, passant rue de Sébastopol, avant-hier soir, vers 5 heures 30, a accroché une balladeuse appartenant à M. Winants, vitrier, demeurant place Carnot, 8. L'un des brancards de cette dernière a été brisé.

RETOUR DE CORPS DE 14 VICTIMES DE LA GUERRE

Hier, sont arrivés en gare de Roubaix, six corps de soldats morts pour la patrie, dont les familles ont sollicité l'exhumation des cimetières du front en vue de leur réinhumation dans le terrain spécial du cimetière de notre ville. Par le même convoi, sont arrivés huit corps de victimes civiles de la guerre.

La reconnaissance des corps a été faite par M. Thérin Henri, adjoint au maire, représentant l'Administration municipale, accompagné de M. Richard, commissaire de police du 1er arrondissement. Les corps ont été transportés ensuite au dépôt de la rue Isabeau de Roubaix, par les soins de la compagnie des sapeurs pompiers.

LES FUNERAILLES COMMUNES

Le « Souvenir Français » organise pour samedi 20 mai, à deux heures et demie, les funérailles communes des victimes de la guerre.

BYRRH

VIN TONIQUE - HYGIENIQUE - SAUVOUREUX

Funérailles solennelles des militaires et civils ramenus au cimetière de Roubaix, dont les noms sont : Bohes Albert, Franchomme Alfred, Antoine Alfred, Degeldere Edouard, Liévroix Gustave, Leman Arthur, Soulier Marthe, Helin Madeleine. Les familles sont priées de se trouver au dépôt de la rue Isabeau, à deux heures et quart, ainsi que les délégations des Sociétés Patriotiques et Militaires.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Chez Ternynck frères, Paix Jeanne, rue Saint-André, c. Verhaugne, 4, Roubaix, 12 jours. — A la Société de Poignage, rue du Collège, Delvick Auguste, rue Royale 41, à Heseux, Delvick Auguste, 12 j. — Chez Wiaux Horin, Soissons Suzanne, rue Paul, 13, à Watrelles, 14 j. — Chez Etienne Motte, Debiere Colina, rue de Crouy, 2, à Roubaix, 15 j. — Chez Maesurel et Cie, Colleville Corcos, rue d'Haute, 6, Roubaix, 11 j. — Chez Ad. Lacroix et Cie, Potier Baymonde, rue d'Arcole, 33, Roubaix, 15 j. — Chez Alfred Motte et Jules Porisse, Verpoest Louis, rue de Monvauv, 49, cité Justine, 11, Roubaix, 15 j. — Vanouyve Auguste, rue des Longues-Haies, c. Bernard, 9, 12 j. — Chez D. Wiaux et Cie, Verduysson Suzanne, Oual des Canotiers, 3, à Valenciennes, 12 j. — Chez F. Vanouyve et Cie, Sauvage Jean, rue Eugène Motte, 1, Roubaix, 40 j. — Chez Marie Blanchard, Lecocq Charles, rue Chanzy, 26, à Lys, 20 j. — Chez V. Devoignelle Delaplace Fernand, Nicolas Emile, rue Mollière, c. Folye, 6, 20 j. — Chez Dubois Dagnat et Finaut, Snavers Pierre, rue de la Baillière, 83, à Watrelles, 12 j. — Chez G. W. Richardson et Cie, Yates Henri, rue Mandagor, 62, à Lille, c. Chez Henri Tuffin, Dedecker Léonie, rue Montgolfier, 54, rue des Canotiers, 2, à Valenciennes (reduite), Descamples Germaine, rue de la Chaussée, 46 bis, Roubaix, 15 j. — Chez Auguste Lepoutre (curé), Petit Juliette, rue Rollan, cour Lehoucq, 12, Roubaix, 12 j.

Comme du sucre ! MARGARINE ASTRA

ECOLE NATIONALE TEXTILE
Groupe Tissage
Dimanche 21 mai, à 10 heures, dans l'amphithéâtre de tissage de l'école (entrée, 7, rue de l'Ermitage), une très intéressante conférence sera faite par M. Henri Vandamme constructeur bien connu à Roubaix, sur un sujet d'actualité : Les Machines de préparation de tissage. Les invités à cette réunion sont ceux qui ont cette question intéressante et en particulier les représentants de l'industrie du tissage de Roubaix, que la commission invite très cordialement à cette réunion.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE

(Legs Alfred-Motte-Grimonprez)
L'exposition des primes de propriété en nature accordées aux ménages ouvriers les mieux tenus, s'ouvrira dimanche matin 21 mai, 99, rue Pellart. Le public sera admis à la visiter de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures. Les distributions solennelles des primes auront lieu au Palais Pierre de Roubaix, à la Mairie, le dimanche 28 mai à 11 heures.

LE BAL TRAVESTI DE L'AMICALE DES ARTS

L'Amicale des Arts organise pour le samedi 27 courant sa dernière grande fête de la saison 1921-1922. C'est un bal paré et travesti qui aura lieu dans la salle des fêtes de la rue de l'Hospice, à 20 heures précises. Différents concours réservés aux travestis auront lieu pendant le bal. Le comité est persuadé que tous les Amicalistes tissent à y assister, car l'entrée est autorisée même aux personnes non travesties. L'invitation, ainsi que la carte d'identité 1922 (carte rouge), seront sévèrement exigés au contrôle, et il est entendu que seuls les membres de la distribution auront sous le même toit pourront se servir de la carte du sociétaire. L'entrée sera catégoriquement refusée à tous ceux qui ne se trouvent pas dans ces conditions.

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — Edouard Seys, rue Sainte Elisabeth, Léon Léprieux, rue Voltaire, 38, et Marie Marziar, rue d'Haute, 25. Denise Lievroix, rue Lander, 162. — Adolphe Delanisse, rue Ste-Elisabeth, 131. — Marie Decourcelle, rue Epeute, 81.

PUBLICATIONS. — Pierre Robbrecht, trieur et Marie Marziar, s. p. — Jérôme Vermeulen, employé des postes et Marie Caprin, s. p. — Noël Dherbecourt, garnisseur et Gabrielle Meese, s. p. — Léon Fagart, mécanicien et M. Lejeune, s. p. — Léon Fagart, professeur et Marie Samille, s. p.

DECES. — Henri Knockaert, 9 mois, rue Perche, 65. — Claire Courcier, 3 mois, rue Tortue, 21. — Désiré Dubuis, veuf Duroulin, 73 ans, rue Blanchemallo, 37.

On lui ouvrirait les bras, et que le passé serait vite oublié. Au moment où la demi de onze heures sonnait à Saint-Augustin, la voiture s'arrêta devant un magnifique immeuble du boulevard Haussmann situé à l'angle Ouest de la place.

Les deux sœurs descendirent lestement de voiture, pénétrèrent dans un majestueux vestibule dallé de marbre noir et blanc décoré de plantes vertes, à gauche duquel s'apercevait la cage de l'escalier monumental aux marches de marbre blanc, à la rampe de fer forgé recouverte d'un appui-mains de velours rouge.

Négligeant de se servir de l'ascenseur, Denise et Marie-Thérèse gravirent deux étages, puis sonnèrent à la porte, dont le vantail double faisait face au palier. Un domestique leur ouvrit aussitôt. — Madame est-elle rentrée ? demanda Denise. — Madame n'est pas sortie, mademoiselle.

Madame s'est sentie souffrante aussitôt après le départ de ces demoiselles ; elle a préféré rester dans sa chambre. Monsieur est là. — Ce n'est pas sérieux, j'espère ? — Probablement. Madame dit qu'elle est bien en peine d'expliquer ce qu'elle ressent, qu'elle n'a mal nulle part, à proprement parler, et que cependant, elle est tout endolorie. Monsieur veut qu'on aille chercher le docteur après déjeuner.

— Allons quitter nos manteaux, puis nous irons voir tante. Pourvu que son indisposition ne dure pas ! (A suivre.)